



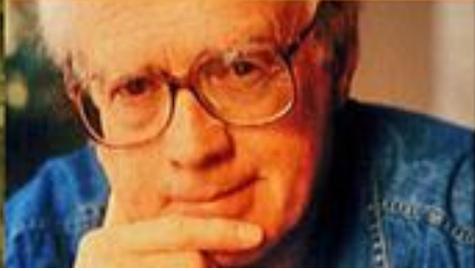
Rapport annuel 2020

Conseil de quartier des Chutes-
Montmorency



Mon quartier

j'y vis... j'y vois!



CONSEIL DE QUARTIER

**CONSEIL DE QUARTIER
DES CHUTES-MONTMORENCY**

RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS 2020

MARS 2021

TABLE DES MATIÈRES

1. Mot du vice-président et du secrétaire	Page 4
2. Présentation du conseil de quartier	Page 5
2.1 Description générale d'un conseil de quartier	Page 5
2.2 Conseil de quartier des Chutes-Montmorency	Page 5
2.3 Membres du conseil de quartier	Page 5
2.4 Limites territoriales du quartier	Page 6
3. Fonctionnement du conseil de quartier	Page 7
3.1 Assemblées	Page 7
3.2 Activités des membres	Page 8
4. Demandes d'opinion	Page 8
5. Demandes des citoyennes et des citoyens	Page 10
6. Principales résolutions	Page 10
7. Plan de travail pour 2021	Page 11
8. États financiers	Page 11
Annexe – Bilan et états financiers au 31 décembre 2020	Page 12

1. MOT DU VICE-PRÉSIDENT ET DU SECRÉTAIRE

Mesdames, Messieurs,

Il nous fait plaisir de vous présenter le rapport annuel et les états financiers du conseil de quartier des Chutes-Montmorency pour l'année 2020.

Comme vous l'avez également vécu, la dernière année a été grandement affectée par la pandémie de la COVID-19.

Le conseil de quartier a dû s'adapter afin de respecter les directives de la santé publique. Au lieu des dix (10) rencontres annuelles planifiées, il y en a eu sept (7) dont six (6) avec quorum. Les deux (2) premières assemblées ont été tenues sous forme présentielle alors que les cinq (5) autres ont été par visioconférence.

Le conseil a dû relever un autre défi au courant de l'année, soit de fonctionner avec seulement cinq (5) administrateurs, le minimum requis afin de poursuivre nos activités et avoir quorum lors de nos séances.

Malgré ce contexte difficile pour entretenir des échanges avec les citoyens, nous tenons à souligner les efforts de Madame Hélène St-Pierre et de Monsieur Stevens Mélançon et leur travail acharné qui nous a permis de recruter de nouveaux administrateurs à la fin de l'année 2020.

Dans la prochaine année, plusieurs dossiers majeurs continueront à alimenter le conseil qui sera toujours en place pour être la voix des citoyens et citoyennes du quartier.

Il nous apparaît primordial de remercier l'ensemble des administrateurs du conseil qui ont su garder le fort en ces temps difficiles.

Bonne lecture et au plaisir de collaborer avec vous pour la suite.

Martin Racine, vice-président

Benoit Maréchal, secrétaire

2. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER

2.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE D'UN CONSEIL DE QUARTIER

Le conseil de quartier est un organisme à but non lucratif créé à la demande des citoyennes et des citoyens d'un quartier et qui a pour but de les représenter.

Interlocuteur privilégié de la Ville, le conseil de quartier a pour mission de permettre aux citoyennes et aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins concernant leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire et des propriétés municipales, à la vie communautaire et à la sécurité publique.

Dans un esprit de collaboration avec la Ville, le conseil de quartier émet des recommandations ou des avis sur des questions d'urbanisme ou diverses questions touchant le quartier, lesquelles lui sont soumises par une instance décisionnelle, tient des consultations publiques, transmet aux instances décisionnelles des avis sur toutes questions touchant le quartier qu'il juge pertinentes et bonifie l'offre de services, la planification ou la mise en œuvre d'un projet municipal touchant le quartier.

2.2 CONSEIL DE QUARTIER DES CHUTES-MONTMORENCY

Le conseil de quartier des Chutes-Montmorency se réunit habituellement le dernier mercredi de chaque mois, sauf l'été.

La population est invitée à participer aux rencontres du conseil de quartier en consultant la section *Agenda* du bulletin *Ma Ville, d'un arrondissement à l'autre*, ainsi que le site internet de la Ville sous la rubrique *Vie démocratique*. D'autres moyens de communication sont aussi utilisés pour contacter la population, notamment la distribution d'avis directement aux portes des personnes concernées par le projet lors de la tenue d'une consultation publique, de l'assemblée générale annuelle et d'autres événements spéciaux.

Enfin, le conseil tient un registre des abonnés pour annoncer les rencontres.

2.3 MEMBRES DU CONSEIL DE QUARTIER

Le conseil de quartier offre 8 postes électifs, quatre (4) femmes et quatre (4) hommes, accessibles exclusivement aux résidents du quartier. Ils sont tous élus par la population et leur mandat est d'une durée de deux (2) ans. Afin d'assurer une continuité, les mandats des membres ne se terminent pas à la même année. Le conseil d'administration du conseil de quartier peut s'adjoindre trois (3) autres administrateurs cooptés.

Composition du conseil de quartier des Chutes-Montmorency en 2020	
Monsieur Mathieu Goupil	Président
Monsieur Martin Racine	Vice-président
Monsieur Sébastien Veilleux	Secrétaire
Madame Micheline Boutin	Trésorière
Monsieur Benoît Maréchal	Administrateur

Nouvelle Composition du conseil de quartier des Chutes-Montmorency en décembre 2020	
Madame Julie Morin	Présidente
Monsieur Martin Racine	Vice-président
Monsieur Benoît Maréchal	Secrétaire
Madame Micheline Boutin	Trésorière
Madame Julie Picard	Administrateur
Madame Élodie Guillerey	Administrateur
Madame Christiane Leblanc	Administrateur
Monsieur Harold Turcotte	Administrateur
Monsieur Tommy Julien	Administrateur
Monsieur Sylvain Prévost Dallaire	Administrateur

Monsieur Mathieu Goupil et Monsieur Sébastien Veilleux ont terminé leur mandat respectif en décembre 2020.

Monsieur Stevens Mélançon, conseiller municipal du district de la Chute-Montmorency-Seigneurial, est invité à toutes les assemblées. Il donne suite aux demandes soumises par le conseil de quartier pour ce qui est des questions relevant de l'arrondissement de Beauport. Il n'a toutefois pas de droit de vote.

Madame Hélène St-Pierre agit à titre de conseillère en consultations publiques. Son rôle est d'assurer que les démarches amorcées par le conseil de quartier lors des séances respectent les normes établies et de rapporter nos décisions auprès de l'administration municipale.

Madame Andrée Gaumont est la secrétaire de rédaction. Elle rédige les procès-verbaux du conseil d'administration du conseil et effectue le suivi du tableau des résolutions.

2.4 LIMITES TERRITORIALES DU QUARTIER

Les limites du territoire du quartier des Chutes-Montmorency sont illustrées sur la carte ci-dessous. Nous pouvons y remarquer certains éléments distinctifs de notre quartier : le secteur historique, les chutes Montmorency et le fleuve Saint-Laurent.



3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

3.1 ASSEMBLÉES

En 2020, le conseil de quartier des Chutes-Montmorency a tenu sept (7) rencontres. Les séances de janvier et mars ont eu lieu au Centre communautaire des Chutes tandis que cinq (5) ont été tenues par visioconférence, dont l’assemblée générale annuelle (AGA).

Un procès-verbal est rédigé après chacune de nos séances. Il contient l’ordre du jour, les questions et commentaires du public, les suivis des divers dossiers, les résolutions, les interventions du conseiller municipal, la correspondance et la trésorerie.

Une fois adoptés, les procès-verbaux sont disponibles sur le site internet de la Ville de Québec à l’adresse www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier.

Le conseil de quartier siège et délibère toujours en public. De plus, les votes sont à mains levées.

3.2 ACTIVITÉS DES MEMBRES

Pendant l'année, les membres du conseil de quartier ont participé ou assisté à diverses formations, présentations, comités ou activités :

Mathieu Goupil	Comité de vigilance des activités portuaires Comité d'action et de revitalisation socio-économique de Montmorency
Martin Racine	Rencontre avec le RTC (avec le Comité Milieu de vie de Montmorency) Formation sur le fonctionnement des conseils de quartier Formation sur l'urbanisme pour les membres des conseils de quartier
Sébastien Veilleux	Comité de vigilance des activités portuaires
Micheline Boutin	Séances du conseil d'arrondissement de Beauport Table de concertation Vélo des conseils de quartier Comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles Consultation sécuritaire le 29 septembre 2020 Consultation déneigement sur le web le 17 septembre 2020 Modification PIIA d'identification habitation le 8 juin 2020
Benoît Maréchal	Présentation de la stratégie de sécurité routière 2020-2024 de la Ville de Québec Table de concertation Vélo des conseils de quartier Formation de la Ville de Québec sur l'urbanisme

Le conseil de quartier n'a pas reçu d'invités en 2020.

4. DEMANDES D'OPINION

En 2020, les membres du conseil de quartier ont donné leur opinion sur ces projets de modification à la réglementation sur l'urbanisme à l'arrondissement de Beauport :

<i>Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53136Hb, R.C.A.5V.Q.261</i>
Demande d'opinion : assemblée tenue le mercredi 3 mars 2020, à 19h, au 4551, boulevard Ste-Anne avec la présence de 16 citoyens.
Objet de la rencontre : Le projet de modification proposé vise autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux étages avec garage intégré sur un terrain vacant situé au 364, 110 ^e Rue. Le projet proposé empièterait de 1,4 mètre dans la marge arrière de 3 mètres et le zonage actuel rend le terrain difficilement constructible.
Recommandation du conseil de quartier : Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité, de recommander au conseil d'arrondissement de Beauport d'adopter le projet de règlement intitulé Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de Beauport

<p>sur l'urbanisme, relativement à la zone 53136Hb, R.C.A.5V.Q. 261 - district de La Chute-Montmorency-Seigneurial.</p>
<p><i>Projet de modification au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation sur le lot numéro 1 988 460 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q.263.</i></p>
<p>Demande d'opinion : assemblée tenue le mercredi 3 mars 2020, à 19h, au 4551, boulevard Ste-Anne avec la présence de 16 citoyens.</p>
<p>Objet de la rencontre : Le projet de modification proposé vise à autoriser l'occupation d'un bâtiment sis au 490,494, 113e Rue, situé sur la partie du territoire formée du lot numéro 1 988 460 du cadastre du Québec, par un salon de coiffure. Le lot 1 988 460 est situé dans la zone 53138Hb, localisée approximativement à l'est de la 114e Rue, au sud du boulevard François-Xavier, à l'ouest de la 112e Rue et au nord du boulevard Sainte-Anne.</p>
<p>Recommandation du conseil de quartier : Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité, de recommander au conseil d'arrondissement de Beauport d'adopter le projet de modification du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme, relativement à une permission d'occupation sur le lot numéro 1 988 460 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q.263 - district de La Chute-Montmorency-Seigneurial.</p>
<p><i>Projet de modification au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une demande d'occupation sur le lot numéro 1 988 460 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q.264</i></p>
<p>Demande d'opinion : assemblée tenue le mercredi 3 mars 2020, à 19h, au 4551, boulevard Ste-Anne avec la présence de 16 citoyens.</p>
<p>Objet de la rencontre : Le projet de modification proposé vise à autoriser l'occupation d'un bâtiment sis au 490,494, 113e Rue, situé sur la partie du territoire formée du lot numéro 1 988 460 du cadastre du Québec, par un salon de coiffure. Cette occupation est autorisée sous réserve du respect de certaines conditions. Le lot 1 988 460 est situé dans la zone 53138Hb, localisée approximativement à l'est de la 114e Rue, au sud du boulevard François-Xavier, à l'ouest de la 112e Rue et au nord du boulevard Sainte-Anne.</p>
<p>Recommandation du conseil de quartier : Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité, de recommander au conseil d'arrondissement de Beauport d'adopter le projet de modification du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme, relativement à une demande d'occupation sur le lot numéro 1 988 460 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q.264 - district de La Chute-Montmorency-Seigneurial.</p>
<p><i>Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones (omnibus quartier des Chutes-Montmorency), R.C.A.5V.Q.262</i></p>
<p>Demande d'opinion : assemblée en visioconférence tenue le lundi 29 juin 2020, à 19h.</p>
<p>Objet de la rencontre : Le projet de modification proposé vise à mettre à jour certaines normes règlementaires applicables à l'ensemble des zones du quartier des Chutes-Montmorency ou quartier 5-3 (R.C.A.5V.Q.262). Les modifications règlementaires proposées concernent notamment les normes d'implantation et de dimensions des bâtiments, le pourcentage minimal d'aire verte, les normes de lotissement et la gestion des droits acquis.</p>

Recommandation du conseil de quartier : À l’unanimité, il est recommandé au conseil d’arrondissement de Beauport d’adopter le projet de modification au *Règlement modifiant le Règlement de l’Arrondissement de Beauport sur l’urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier des Chutes-Montmorency, R.C.A.5V.Q. 262*

5. DEMANDES DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

Les demandes des citoyennes et des citoyens ont concerné principalement la reconduction de la place éphémère, la bonification de l’offre de services du RTC et le déneigement.

6. PRINCIPALES RÉOLUTIONS

RÉSOLUTION	SUJET
20-CA-02 3 mars	Recommandation au conseil d’arrondissement de Beauport d’adopter le projet de règlement intitulé Projet de modification au Règlement de l’Arrondissement de Beauport sur l’urbanisme, relativement à la zone 53136Hb, R.C.A.5V.Q. 261 - district de La Chute-Montmorency-Seigneurial
20-CA-03 3 mars	Recommandation au conseil d’arrondissement de Beauport d’adopter le projet de modification du Règlement modifiant le Règlement de l’Arrondissement de Beauport sur l’urbanisme, relativement à une permission d’occupation sur le lot numéro 1 988 460 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q.263.- district de La Chute-Montmorency-Seigneurial
20-CA-04 3 mars	Recommandation au conseil d’arrondissement de Beauport d’adopter le projet de modification du Règlement modifiant le Règlement de l’Arrondissement de Beauport sur l’urbanisme, relativement à une demande d’occupation sur le lot numéro 1 988 460 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q.264.- district de La Chute-Montmorency-Seigneurial
20-CA-06 3 mars	Nomination de Mme Marie Moreau pour agir à titre d’administratrice cooptée au sein du conseil d’administration du conseil de quartier des Chutes-Montmorency
20-CA-10 29 juin	Recommandation au conseil d’arrondissement de Beauport d’adopter le projet de modification au Règlement modifiant le Règlement de l’Arrondissement de Beauport sur l’urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier des Chutes-Montmorency, R.C.A.5V.Q. 262
20-CA-12 29 juin	Que la décision prise par courriel soit entérinée par la présente résolution, à savoir de désigner le Parc de la Cimenterie pour accueillir la plantation d’arbres et arbustes, émanant de la campagne de distribution d’arbres de l’Association forestière des deux rives
20-CA-14 29 juin	Abrogation de la résolution 20-CA-06 du 3 mars 2020 nommant Mme Marie Moreau à titre d’administratrice cooptée puisque son lieu de résidence rend sa candidature non éligible

20-CA-20 20 oct.	Approbation du contenu du rapport annuel 2019 à être adopté à l'assemblée générale du 20 oct. 2020
20-CA-26 25 nov.	Nomination des membres cooptés
20-CA-27 25 nov.	Nomination des officiers du conseil de quartier
20-CA-28 25 nov.	Désignation de la présidente, de la trésorière et du secrétaire comme signataires des effets bancaires
20-CA-29 25 nov.	Nomination du vice-président
20-CA-35 15 déc.	Nomination de Mme Julie Picard au Comité de vigilance des activités portuaires
20-CA-39 15 déc.	Durée des mandats des élues : Mme Micheline Boutin (2021) Mme Christiane Leblanc (2021) Mme Julie Morin (2022) Mme Julie Picard (2022)

7. PLAN DE TRAVAIL POUR 2021

Pour l'année 2021, en plus des demandes citoyennes, des demandes d'opinion et des dossiers ponctuels, le conseil de quartier portera une attention particulière aux dossiers suivants :

- Être informé et s'impliquer dans la stratégie de la sécurité routière de Beauport, particulièrement aux abords des écoles
- Intervenir auprès de nos élus afin d'équiper nos parcs d'équipements, de matériel récréatif, d'éclairage pour que les familles de Beauport puissent en profiter
- Recondution de la place éphémère ou aménagement d'installations permanentes
- Projet Laurentia (agrandissement du Port de Québec, Beauport 2020 auparavant)
- Projet d'aménagement du nouveau terminus du RTC sur le boulevard des Chutes
- Projet d'aménagement de la SEPAQ au Parc de la Chute-Montmorency
- Projet de réseau de transport structurant de la Ville de Québec
- Bonification de l'offre de services du RTC pour l'est de la ville

8. ÉTATS FINANCIERS

En 2020, un montant de 1 566 \$ a été dépensé pour couvrir les frais de fonctionnement du conseil de quartier et les assurances. Au 31 décembre 2020, le conseil dispose d'un actif de 597 \$. Le bilan et les états financiers sont disponibles en annexe.

ANNEXE

CONSEIL DE QUARTIER DES CHUTES-MONTMORENCY

BILAN ET ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2020

CONSEIL DE QUARTIER DES CHUTES-MONTMORENCY

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2020

	2020	2019
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	1 106 \$	357 \$
	_____	_____
	1 106 \$	357 \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs	510 \$	120 \$
Actif net		
Non grevé d'affectation	597 \$	237 \$
Grevé d'affectation		

CONSEIL DE QUARTIER DES CHUTES-MONTMORENCY

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE FINANCIER

TERMINÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Produits		
Subvention – Ville de Québec	1 300 \$	1 500 \$
Subvention de fonctionnement, assurance # OSBL-0103132	265 \$	219 \$
	1 \$	0 \$
	<u>1 566 \$</u>	<u>1 719 \$</u>
Charges		
Fonctionnement	941 \$	1311 \$
Subvention de fonctionnement, assurance # OSBL-0103132	265 \$	219 \$
	0 \$	0 \$
	<u>1 206 \$</u>	<u>1 530 \$</u>
Excédents des produits par rapport aux charges	(360) \$	(11) \$
Actif net non affecté au début de l'exercice	237 \$	48 \$
Actif net non affecté au début à la fin de l'exercice	<u>597 \$</u>	<u>237 \$</u>

Au nom du conseil de quartier :

Micheline Boutin, trésorière SIGNÉ

Mathieu Goupil, président SIGNÉ

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2020

Note 1. Statut et nature des activités

L'inspecteur général des institutions financières a déposé au registre des entreprises individuelles des sociétés et des personnes morales, le 11 mai 2004, copie d'une résolution de la Ville de Québec, autorisant la constitution d'un conseil de quartier sous le nom de Conseil de quartier des Chutes-Montmorency.

Le conseil de quartier est un mandataire de la Ville de Québec et le conseil municipal de la Ville doit consulter le conseil de quartier dans les matières indiquées à la *Politique de consultation publique* de la Ville de Québec, adoptée par le conseil de ville.

Note 2. États financiers vérifiés

Le 17 juin 2009, l'Assemblée nationale sanctionnait la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (L.R.Q., chapitre 26). L'obligation pour les conseils de quartier de produire annuellement des états financiers vérifiés est maintenant retirée.

Note 3. Vérification de conformité

À compter de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020, et ce, dans le cadre de son mandat de vérification des comptes et affaires de la Ville et de la vérification de la gestion des fonds et biens publics, le vérificateur général de la Ville procédera sur un cycle de trois ans à une vérification de conformité aux règlements et politiques de la Ville de la gestion de tous les conseils de quartier. Son rapport annuel au conseil municipal fera alors état de cette vérification.